



Taxation du secteur financier

Note sur la consultation

Informations générales

À leur sommet de Pittsburgh, en septembre 2009, les dirigeants du G-20 ont chargé le FMI d'établir d'ici leur prochaine réunion un rapport décrivant les diverses formules employées ou envisagées par les pays pour veiller à ce que le secteur financier prenne en charge une part équitable et substantielle du coût du renflouement du secteur bancaire par le secteur public. Cette demande du G-20 s'inscrit dans le cadre d'une action internationale visant à définir une riposte des pouvoirs publics qui permettrait de sortir de la crise financière mondiale actuelle et d'éviter les crises à l'avenir.

Les services du FMI ont donc décidé d'entreprendre une vaste étude de la taxation du secteur financier en vue de présenter une analyse initiale aux ministres des finances du G-20 en avril 2010. À cet effet, nous souhaitons obtenir les vues des intervenants extérieurs sur l'utilité et l'incidence des diverses options de taxation du secteur financier.

Objectif

L'objectif général est de mener en temps voulu une consultation productive et participative. La consultation vise à fournir au FMI des informations supplémentaires pour son examen de la taxation du secteur financier

Méthode

L'équipe du FMI chargée des relations avec la société civile recevra les commentaires et en affichera un résumé sur le site Web de l'institution (avec éventuellement des modifications rédactionnelles).

Vous devrez fournir vos coordonnées avant de soumettre vos commentaires. Nous n'accepterons ni n'examinerons aucun commentaire non accompagné de ces informations. Le FMI ne peut répondre à des commentaires ou communications individuels. Si des questions se posent pendant la période de consultation, le FMI s'efforcera d'y répondre à l'aide de mises à jour périodiques sur son site Web.

Comment envoyer des commentaires?

- 1. Par voie électronique :** à l'adresse IMFConsultation@imf.org
- 2. Par télécopie :** au numéro +1 202 623 6220

Si vous envoyez une télécopie, veuillez inclure les informations suivantes afin que vos commentaires soient pris en compte : nom, entreprise ou institution que vous représentez, adresse, pays, numéro de téléphone et adresse de courriel.

Période de consultation

La consultation sur la taxation du secteur financier comprendra deux phases. La première, qui a débuté le 24 décembre 2009, énonce les règles de la consultation. Par exemple, les commentaires anonymes ne seront pas pris en considération. **Les commentaires doivent être soumis d'ici le 1er février 2010 pour être pris en considération dans l'étude.** Nous avons l'intention d'afficher les commentaires sur le site Web du FMI après le 1er janvier afin de stimuler le débat.

La deuxième phase aura lieu après la publication du rapport initial du FMI.